

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Des véhicules de fonction aux préfets et sous-préfets



Une vue de la remise de véhicules de fonction aux préfets et sous-préfets, hier à la Fopi.

S.A.M.  
Libreville/Gabon

Le ministre de l'Intérieur Lambert-Noël Matha a remis hier, 11 août 2022, des véhicules de fonction à l'ensemble des préfets et sous-préfets du pays. Si le principal objectif est de réhabiliter l'espace de travail et de vie de ces derniers, cette dotation, a-t-il indiqué, doit également leur permettre de rester au contact des populations vivant dans leurs circonscriptions. "Maintenant que vous disposez de moyens roulants flambant neufs, vous n'aurez plus ni prétextes ni excuses pour ne pas sillonner vos circonscriptions respectives, afin de diffuser et de suivre l'action gouvernementale, entre autres, le Plan d'accélération de la transformation". Outre l'accompagnement de l'action publique, les préfets et sous-préfets devront aussi maintenir l'ordre et la sécurité publique, exercer la tutelle des collectivités locales, être le relais des préoccupations des

populations. Autant d'exigences que Lambert-Noël Matha a souhaité rappeler.

Comme le fait que cela va de pair avec "une attitude d'exemplarité" car "l'action publique ne saurait s'accommoder

de comportements antirépublicains. En somme, en tant que dépositaires de l'autorité de l'État au niveau territorial, j'attends de vous des comportements dignes tant au plan professionnel que personnel".

Cette cérémonie intervient après celle qui avait permis au président de la République Ali Bongo Ondimba, le 9 août 2021, de remettre des véhicules de fonction aux gouverneurs de province. Deux

événements qui prouvent "la volonté affichée des plus hautes autorités de la République de doter les dépositaires de l'État de moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions", a indiqué le ministre de l'Intérieur.

## Assomption et 17-Août : les 15, 16 et 17 août fériés, chômés et payés

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail, porte à la connaissance des travailleurs, des employeurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République Gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées de lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 août 2022, marquant respectivement l'"Assomption" et la "Fête nationale", sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux  
Commission Générale de passation des marchés n°01

**Appel d'offres régional ouvert n°83/BEAC/SG-DPMG/AORO/Tvx/2022 pour la rénovation, en lots indépendants, de l'Agence de la BEAC à Bata**

Dans le cadre de sa politique de gestion de son patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, de rénover son Agence à Bata en République de Guinée Equatoriale. Le présent appel d'offres est subdivisé en lots comme suit :

- lot 1 « Etanchéité » ;
- lot 2 « aménagements extérieurs » ;
- lot 3 « plomberie sanitaire ».

A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX**  
Direction Générale de l'Exploitation - CGAM, 14<sup>ème</sup> étage, porte 1412  
↳ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun  
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412, 5402 ou 5403  
✉ : (+237) 222 23 33 29  
@ : [cgam.scs@beac.int](mailto:cgam.scs@beac.int)

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA par lot. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

La visite de site est obligatoire. Seules les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission, sont autorisées à effectuer la visite de site qui se tiendra le **jeudi 04 août 2022 à 11 heures**.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) FCFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 12 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX**  
BUREAU D'ORDRE 15<sup>ème</sup> étage, porte 15.01  
↳ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le **jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 13 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé et les plis financiers à une date qui sera communiquée ultérieurement. Les séances d'ouverture se tiendront par visioconférence en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le 08 Août 2022  
**Le Président de la Commission,**

  
